



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 janvier 2011
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1925 (2010), dans laquelle le Conseil de sécurité a décidé de proroger jusqu'au 30 juin 2010 le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), décidé également que la Mission s'appellerait, à partir du 1^{er} juillet 2010, « Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo » ou « MONUSCO », et décidé que la MONUSCO serait déployée jusqu'au 30 juin 2011. Au paragraphe 20 de ladite résolution, le Conseil m'a prié de lui faire rapport, au plus tard le 21 janvier 2011, sur les progrès accomplis sur le terrain et sur l'évaluation effectuée conjointement avec les autorités congolaises concernant la réalisation des objectifs énoncés au paragraphe 6 de la résolution. Le présent rapport concerne l'évolution de la situation entre la date de la parution de mon rapport (S/2010/512), à savoir le 8 octobre 2010, et le 13 janvier 2011.

II. Principaux faits nouveaux

2. Si, durant la période à l'examen, la situation est restée généralement stable dans la plus grande partie de la République démocratique du Congo, le conflit s'est poursuivi dans l'est du pays, où des groupes armés étrangers et congolais se sont généralement livrés, à échelle réduite, à de violentes attaques contre des civils. Certains éléments des forces de sécurité nationales ont également commis des violations des droits de l'homme. L'intégration des anciens groupes armés congolais dans les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) est restée incertaine et certaines unités des FARDC, principalement celles composées d'éléments récemment intégrés, ont poursuivi les activités minières en dépit de l'interdiction décrétée par le Gouvernement. La MONUSCO a pris de nouvelles mesures pour renforcer la protection des civils, améliorer la communication avec les populations locales et optimiser le système d'alerte rapide. Dans le souci de renforcer la protection des civils, particulièrement dans les zones vulnérables, la



Mission a effectué plusieurs opérations militaires en coordination étroite avec les FARDC.

3. À la suite de désertions et de nouveaux recrutements qui auraient impliqué des éléments d'anciens groupes armés congolais ayant précédemment intégré les FARDC, le Gouvernement a pris des dispositions pour relancer l'application des accords du 23 mars 2009. La mise en œuvre du plan de stabilisation et de reconstruction pour les zones sortant d'un conflit armé a enregistré de nouvelles avancées. Par contre, la réforme du secteur de la sécurité n'a guère évolué, notamment en ce qui concerne la formation des FARDC.

4. Le Président Joseph Kabila a réaffirmé l'engagement de son gouvernement à organiser des élections générales en 2011, au moment où se déroulaient déjà les préparatifs de cette consultation. Deux personnalités politiques en vue, Etienne Tshisekedi et Vital Kamerhe, ont exprimé l'intention de présenter leur candidature à la présidence. Toutefois, les retards qui affectent l'établissement des listes électorales et l'adoption de lois essentielles pourraient compromettre la tenue du scrutin à l'échéance prévue.

Provinces du Nord et du Sud-Kivu

5. Les FARDC ont lancé, de manière unilatérale et sans l'appui de la MONUSCO, des opérations militaires contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), l'Alliance des forces démocratiques/Armée nationale de libération de l'Ouganda (ADF-NALU) et des groupes armés congolais résiduels. Les principaux théâtres d'opérations ont été les territoires de Walikale et de Lubero, dans le Nord-Kivu, et les territoires de Fizi, Uvira et Shabunda dans le Sud-Kivu. Dans le cadre de l'opération Amani Leo et conformément à la politique de soutien conditionnel, les FARDC ont également mené, dans certaines de ces zones, des opérations conjointes avec la MONUSCO.

6. Dans le Nord-Kivu, entre le 18 et 22 décembre, la MONUSCO a mené l'opération Usalama Wa Umma (Protection des populations), conjointement avec les FARDC, dans les zones de Kimua et de Luvungi, à la frontière entre les territoires de Masisi et de Walikale. Dans le territoire de Walikale, entre le 29 décembre 2010 et le 7 janvier 2011, la MONUSCO a mené l'opération Hatua Ya Maana (Pas décisif) conjointement avec les FARDC, dans la zone de Kimua/Ngenge, un bastion des FDLR. La Mission a également poursuivi son action visant, d'une part, à renforcer la sécurité, pendant les enquêtes judiciaires en cours, au sein des communautés exposées aux FDLR et aux Mayi-Mayi Cheka et qui ont été victimes de viols à grande échelle et de pillages entre le 30 juillet et le 2 août [voir le paragraphe 8 de mon précédent rapport (S/2010/512)], et, d'autre part, à prévenir les représailles. Elle a également pris des mesures supplémentaires en vue de renforcer la protection des civils et d'appuyer l'action engagée par la justice congolaise pour faire répondre de leurs actes les auteurs des attaques de Kibua-Mpofi évoquées aux paragraphes 39 à 42 et 63 du présent rapport.

7. Au Sud-Kivu, entre le 18 et le 30 novembre, la MONUSCO a mené l'opération Bouclier protecteur dans la zone de Baraka-Fizi-Minembwe à la suite d'un regain d'activité, au sein de la province, des FDLR et d'autres groupes armés, dont les Forces républicaines fédéralistes (FRF) et des éléments des Forces nationales de libération (FNL) du Burundi. L'opération avait pour but de prévenir les activités des groupes armés et d'assurer la protection des populations locales. La Mission a

également soutenu les opérations engagées par les FARDC contre les FDLR dans les Hauts Plateaux d'Uvira, au Sud-Kivu, ainsi que dans les territoires de Mwenga, Walungu et Kalehe.

8. Des mesures ont également été prises à l'encontre des dirigeants des FDLR en dehors de la République démocratique du Congo. Le 11 octobre, à Paris, les autorités françaises ont procédé à l'arrestation de Callixte Mbarushimana, Secrétaire exécutif des FDLR, accusé de crimes contre l'humanité commis en République démocratique du Congo en 2009, à la suite d'un mandat d'arrêt émis par la Cour pénale internationale. Le 21 décembre, dans une procédure distincte, un tribunal français a inculpé M. Mbarushimana de crimes contre l'humanité pour son rôle présumé dans le génocide commis en 1994 au Rwanda. Le 17 décembre, des procureurs allemands ont annoncé que le Président des FDLR, Ignace Murwanashyaka, et son adjoint, Straton Musoni, avaient été arrêtés en novembre 2009 et inculpés pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis dans l'est de la République démocratique du Congo entre janvier 2008 et juillet 2009.

9. La pression militaire et judiciaire exercée contre les FDLR a contribué à l'obtention de nouveaux succès, concrétisés par des désertions dans les rangs des FDLR et la participation volontaire au mouvement de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement de la MONUSCO (voir par. 55 ci-après). Toutefois, la structure de la direction militaire des FDLR est restée globalement intacte et des éléments dispersés des FDLR ont établi des présences dans des zones reculées des provinces du Maniema oriental et du Katanga Nord. En outre, les FARDC n'ont guère démontré de capacité réelle à tenir leurs positions dans les zones libérées de la présence des groupes armés et à exploiter les succès opérationnels. Les FDLR, les déserteurs du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), les Mayi-Mayi et d'autres groupes armés congolais ont continué de nouer des alliances informelles, essentiellement pour s'approprier ou conserver le contrôle d'activités minières illicites.

10. Les groupes armés ont continué de cibler des civils, notamment dans les territoires de Rutshuru et de Masisi, au Nord-Kivu, et dans le territoire de Mwenga, au Sud-Kivu. On a également continué à faire état de violations des droits de l'homme commises par des éléments des forces de sécurité nationales en marge des opérations militaires. Dans la nuit du 1^{er} au 2 janvier, notamment, à la suite d'un différend entre un élément des FARDC et un civil, des éléments des FARDC se sont livrés à de multiples exactions – pillages, viols, tortures, arrestations et extorsion – contre la population civile de la ville de Fizi. La MONUSCO y a immédiatement envoyé une patrouille, le 2 janvier, et a rencontré les responsables locaux de la Police nationale congolaise et des FARDC. Une base d'opérations mobile a été établie à Fizi le 7 janvier et une équipe mixte de protection des civils y a été déployée le 8 janvier.

11. La MONUSCO a aussi été ciblée. Le 23 octobre, des soldats du maintien de la paix ont été attaqués à leur base de Rwindi, dans le Nord-Kivu, par une cinquantaine d'éléments armés mayi-mayi. Dans l'affrontement qui a suivi, huit assaillants ont été tués, trois ont été blessés et quatre ont été capturés par les FARDC. Aucune perte n'a été signalée dans les rangs de la MONUSCO.

12. La période à l'examen s'est également caractérisée par des mouvements non autorisés et des désertions d'anciens éléments du CNDP intégrés dans les FARDC. Le 29 octobre, dans un geste évident de mécontentement, une centaine d'éléments

intégrés issus du CNDP se sont rassemblés près de l'aéroport de Kavumu, à 40 kilomètres de Bukavu, dans le Sud-Kivu. En consultation avec les FARDC, la MONUSCO a déployé une force d'intervention rapide pour sécuriser l'aéroport. Lors d'un autre incident, des éléments intégrés issus du CNDP ont boycotté la distribution de cartes d'identification et d'uniformes des FARDC dans certaines zones du Nord-Kivu, pour protester contre la confusion qui, à leurs yeux, entourait la question des grades militaires. Par ailleurs, d'anciens éléments du CNDP ont participé au recrutement et à la formation de nouveaux cadres, notamment dans le territoire de Masisi où le groupe a recommencé à prélever des taxes illégales dans certaines zones.

13. Sur cette toile de fond et face au mécontentement persistant de groupes armés signataires qui estimaient que le Gouvernement avait échoué à faire progresser l'application des accords du 23 mars 2009, le Président Kabila a signé, le 30 octobre, un décret portant extension à juin 2011 du plan de stabilisation et de reconstruction pour les zones sortant d'un conflit armé et réactivé le Comité national de suivi (CNS), qui supervise l'application des accords. Le 23 novembre, le Rapporteur général du CNS a rencontré, à Goma, des représentants des groupes armés signataires, ainsi que des membres de la société civile et de la MONUSCO, pour préparer la relance du Comité. En décembre, les ailes politiques du CNDP et une faction de la Coalition des patriotes résistants congolais (PARECO) ont signé des accords consacrant leur adhésion à la coalition majoritaire au pouvoir, à savoir l'Alliance pour la majorité présidentielle (AMP). Le CNDP et la faction des PARECO avaient précédemment conclu un accord d'alliance.

14. Sur le territoire de Beni, dans le Nord-Kivu, les FARDC ont poursuivi les interventions militaires contre le groupe armé ougandais – l'ADF-NALU –, dans le cadre de l'opération Rwenzori. La MONUSCO ne participe ni à la planification ni à l'exécution des opérations, qui n'ont fait l'objet d'aucune demande d'appui de la part des FARDC. Toutefois, la Mission établira une liaison militaire au Centre mixte de coordination que partagent les FARDC et les Forces de défense populaires de l'Ouganda (FDPO) à Beni. L'opération Rwenzori s'accompagne du déplacement de quelque 60 000 personnes et donne lieu à des violations présumées des droits de l'homme attribuées à l'ADF-NALU et à des éléments des FARDC.

Province Orientale

15. Dans la province Orientale, les attaques de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), accompagnées de pillages et d'enlèvements de civils, se sont poursuivies dans les zones de Bangadi, Ngilima et Niangara, dans le district du Haut-Uélé, ainsi que dans la partie nord du territoire d'Ango, dans le Bas-Uélé. Les FARDC et les FDPO ont continué de mener des opérations militaires contre la LRA. Une cellule mixte de renseignements, qui bénéficie de l'appui de la MONUSCO et permet de renforcer la coordination entre les FARDC et les FDPO, est devenue opérationnelle à Dungu.

16. Le 30 novembre, la MONUSCO a lancé l'opération Rudia Umbrella dans les zones de Duru, Bangadi, Ngilima et Niangara, dans le Haut-Uélé, afin de prévenir de nouvelles actions de la LRA, telles que les massacres commis en décembre 2008 et janvier 2009. Dans le cadre de cette opération, la MONUSCO a établi plusieurs bases temporaires avancées d'où elle effectue de nombreuses patrouilles jour et nuit. Dans le Bas-Uélé, entre le 27 décembre 2010 et le 13 janvier 2011, la MONUSCO a

mené l'opération Kimia Na Lombango (Protection imminente) à Ango et dans les alentours afin de faciliter l'accès humanitaire à la zone et de prévenir les attaques de la LRA.

17. Des initiatives ont également été prises pour renforcer la coordination et l'échange d'informations entre partenaires dans les zones où sévit la LRA. Les 13 et 14 octobre, une réunion interministérielle régionale s'est tenue à Bangui sous l'égide de l'Union africaine. Des représentants gouvernementaux de l'Ouganda, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo et du Soudan (y compris du Gouvernement régional du Sud-Soudan) ont participé à la rencontre, aux côtés de hauts responsables des missions de maintien de la paix et des missions politiques des Nations Unies en République centrafricaine, au Soudan, en République démocratique du Congo, au Tchad, ainsi que du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Dans le prolongement de cette réunion, l'Union africaine envisage de mettre en place une équipe régionale chargée de la question de la LRA. Dans le cadre d'une initiative distincte, les missions des Nations Unies en République centrafricaine, au Soudan, au Tchad et en République démocratique du Congo ont élaboré une stratégie destinée à renforcer la coordination et l'échange d'informations concernant la LRA et à harmoniser les interventions visant à protéger les civils. Le 24 novembre, en application d'un texte de loi adopté dans le courant de l'année, le Président des États-Unis d'Amérique a soumis au Congrès une stratégie d'appui au désarmement de la LRA, s'inscrivant notamment dans une démarche multilatérale régionale.

18. Le 11 décembre, dans le district de l'Ituri, la MONUSCO a lancé, conjointement avec les FARDC, l'opération Ituri Umbrella à Bogoro, Marabo, Idohu, Aveba et Bukiringi, au sud du territoire d'Irumu, pour accroître la pression sur deux groupes armés résiduels de l'Ituri, à savoir le Front de résistance patriotique d'Ituri (FRPI) et le Front populaire pour la justice au Congo (FPJC), et pour renforcer la protection des civils.

Provinces de l'Ouest

19. Dans la province de l'Équateur, la situation est restée généralement calme. Toutefois, on a continué à faire état d'activités de faible niveau menées par les insurgés enyele. Quelque 350 soldats de la MONUSCO, qui sont déployés dans la zone concernée, effectuent des patrouilles, notamment le long du fleuve qui marque la frontière entre la République démocratique du Congo et le Congo.

20. Dans la province du Bandundu, un appel lancé à la radio par le directeur d'une association locale, « Fraternité des natifs de Kikwit », a déclenché des émeutes à Kikwit, le 5 novembre, en protestation contre une attaque qui avait visé une base logistique des FARDC et le meurtre de deux civils par des éléments armés non identifiés, le 2 novembre. Le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur et de la sécurité s'est immédiatement rendu dans la capitale provinciale pour s'entretenir avec les autorités locales, suivi par le chef d'état-major des FARDC. Une compagnie de la Police d'intervention rapide a été envoyée à Kikwit où elle a pu rétablir rapidement l'ordre.

Évolution de la situation politique et institutions du Gouvernement et du Parlement

21. La vie politique nationale a été dominée par les préparatifs des élections qui devraient commencer, le 27 novembre 2011, par le premier tour des élections présidentielle et législatives. Du 8 au 10 octobre, l'AMP a tenu un séminaire consacré à l'examen de sa stratégie électorale. Du 10 au 14 décembre, l'UDPS a tenu, à Kinshasa, son premier congrès d'avant les élections et entériné la candidature de son président, Etienne Tshisekedi, à l'élection présidentielle. Les représentants d'un certain nombre de partis d'opposition, dont le Mouvement de libération du Congo, que dirige l'ancien Vice-Président, Jean-Pierre Bemba Gombo, ont pris part à la cérémonie d'ouverture du congrès. Par ailleurs, le 14 décembre, l'ancien Président de l'Assemblée nationale, Vital Kamerhe, a annoncé sa démission du Parlement et son intention de présenter sa candidature à la présidence sous la bannière d'un nouveau parti politique d'opposition, l'Union pour la nation congolaise (UNC). À l'occasion d'un déplacement que M. Kamerhe a par la suite effectué, le 15 décembre, à Goma, dans le Nord-Kivu, un rassemblement de ses partisans a été dispersé par la Police nationale congolaise. M. Kamerhe a également été empêché de tenir un meeting à Bukavu le lendemain.

22. Les 11 et 13 janvier, respectivement, l'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté une motion tendant à amender la Constitution, et notamment à modifier le mode de l'élection présidentielle pour passer d'un scrutin à deux tours à un scrutin à un tour. D'autres amendements importants devraient permettre au Président de la République de dissoudre les parlements et les gouvernements régionaux et aussi de soumettre des propositions d'amendements constitutionnels sans l'accord préalable des deux chambres du Parlement. Si elle est conforme à la Constitution, la présentation de ces propositions d'amendement a suscité des réactions défavorables de la part d'un certain nombre d'acteurs de l'opposition et de la société civile, et les parlementaires de l'opposition politique se sont retirés et ont refusé de participer au vote.

23. S'agissant de l'activité législative, le Parlement a adopté la loi organique sur la Cour constitutionnelle et des lois sur l'organisation et la compétence des tribunaux ordinaires et sur la procédure devant la Cour d'appel. Ces trois lois attendent à présent d'être promulguées par le Président de la République.

24. L'Assemblée nationale a également adopté trois projets de lois organiques relatives à la réforme des FARDC, concernant plus particulièrement l'organisation générale de la défense, l'organisation et le fonctionnement des forces armées et l'organisation, le financement et le fonctionnement du Conseil supérieur de la défense, ainsi qu'un projet de loi organique sur la police. Le Sénat est à présent saisi de ces projets de lois. Le 15 décembre, les deux chambres ont adopté le budget national de 2011, qui se chiffre à environ 7 milliards de dollars des États-Unis.

Situation humanitaire

25. On compte encore environ 1,7 million de personnes déplacées en République démocratique du Congo, dont quelque 1,3 million dans les Kivus. De nouveaux déplacements se sont produits dans les provinces des deux Kivus, du Katanga et de l'Orientale, tandis que les retours vers les Kivus ont été ralentis en raison de la persistance de l'insécurité. Dans les districts des Haut et Bas-Uélé, où la LRA a continué de cibler les civils, on compte encore environ 300 000 déplacés en raison

de l'activité du groupe. Les 18 et 19 novembre, une mission conjointe réunissant la MONUSCO, des membres de l'équipe de pays des Nations Unies et des responsables d'organisations non gouvernementales s'est rendue à Ango, dans le Bas-Uélé, pour évaluer l'impact de la présence de la LRA et déterminer les possibilités d'acheminement de l'aide humanitaire dans la zone à partir de 2011. Les autorités locales ont attribué à la LRA quelque 37 attaques contre des civils et l'enlèvement de plus de 300 enfants sur le territoire d'Ango depuis mars 2009.

26. Le 29 octobre, l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le HCR ont signé, à Kampala, un accord tripartite visant à faciliter le retour d'Ouganda de réfugiés congolais. En octobre, le HCR a mené à bonne fin le rapatriement de réfugiés congolais depuis la Zambie. Quelque 1 087 réfugiés congolais ont été rapatriés du Burundi depuis le début du processus enclenché par la conclusion, en décembre 2009, de l'Accord tripartite entre la République démocratique du Congo, le Burundi et le HCR, alors que plus de 3 500 réfugiés burundais ont été rapatriés de la République démocratique du Congo en 2010. En 2010, le HCR a facilité le rapatriement, du Rwanda, de 10 625 réfugiés congolais.

27. Le nouveau plan d'action humanitaire pour la République démocratique du Congo, qui a été lancé le 9 décembre, évalue à 719 millions de dollars le montant des ressources nécessaires à la satisfaction des besoins humanitaires en 2011. Au 31 décembre, le plan d'action humanitaire pour 2010 avait recueilli des annonces de contributions et des engagements représentant 60 % du montant demandé de 828 millions de dollars.

Évolution de la situation à l'échelon régional

28. À l'issue de consultations tenues les 17 et 18 octobre à Kinshasa, les Ministres de la défense de la République démocratique du Congo et du Rwanda se sont dits satisfaits des opérations militaires menées contre les groupes armés dans les Kivus et ont réaffirmé leur intention de poursuivre leur coopération en vue de stabiliser la situation en matière de sécurité dans la région. Le Ministre congolais de la défense a effectué une visite de réciprocité à Kigali les 1^{er} et 2 novembre. D'autre part, le chef d'état-major général des forces armées rwandaises, le général de corps d'armée Charles Kayonga, a continué de se réunir régulièrement avec son homologue congolais pour examiner les dangers communs menaçant la sécurité et les stratégies à mettre en œuvre face aux FDLR. Par ailleurs, le 2 décembre, le Ministre ougandais de la défense a rencontré son homologue à Kinshasa pour examiner les préoccupations communes en matière de sécurité et notamment la question des opérations visant l'ADF-NALU.

29. Le 15 décembre, le Président Kabila et plusieurs autres chefs d'État de la région des Grands Lacs ont participé, à Lusaka, à un sommet extraordinaire de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs consacré à la gestion et à la certification des ressources minérales. Le sommet, auquel ont également participé la Vice-Secrétaire générale et mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo, a notamment agréé la mise en place d'un mécanisme de certification régional destiné à enrayer l'exploitation illicite des ressources naturelles, ainsi que le Guide récemment codifié de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur le devoir de diligence pour une chaîne d'approvisionnement responsable en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque.

30. Les relations entre la République démocratique du Congo et l'Angola se sont détériorées du fait de la persistance de leur différend frontalier maritime. En outre, depuis septembre, plus de 12 000 expulsions de ressortissants congolais de l'Angola ont été enregistrées. En novembre, des missions conjointes de la MONUSCO, de l'équipe de pays des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales, qui se sont rendues dans les provinces du Bandundu et du Kasai occidental, ont été informées par des personnes rapatriées d'Angola qu'un certain nombre d'expulsions s'étaient accompagnées de violations graves des droits de l'homme prenant la forme de détentions, de travaux forcés, de violences sexuelles et de passages à tabac.

III. Processus d'évaluation conjointe

31. Comme indiqué dans mon précédent rapport, l'ONU et le Gouvernement ont procédé à une évaluation de la situation sur le terrain et des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs énoncés au paragraphe 6 de la résolution 1925 (2010) du Conseil de sécurité. La première phase de l'évaluation commune, qui a couvert 71 territoires et localités dans les provinces de l'Équateur, de l'Orientale, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Maniema et du Katanga, s'est achevée en octobre. Elle s'est caractérisée par un excellent niveau de coopération et de communication entre les équipes du Gouvernement et de la MONUSCO. Aux fins de l'examen, les responsables ont sélectionné d'un commun accord des sites qui constituaient un échantillonnage représentatif de la situation sur le terrain, en privilégiant les zones qui avaient connu des conflits armés et où des groupes armés étaient toujours présents.

32. L'analyse attentive, aux niveaux provincial et national, des résultats des missions sur les sites a permis de dégager une appréciation commune des éléments suivants : le danger des groupes armés et les opérations militaires en cours; les capacités de l'État, et notamment le niveau de présence et la capacité opérationnelle de l'administration civile, de la police, des institutions judiciaires et des forces armées nationales; et les principaux obstacles auxquels se heurte la protection des civils. On est parvenu à la conclusion unanime que la MONUSCO déployait effectivement ses moyens militaires dans les zones où ils s'avéraient le plus nécessaires.

33. S'agissant de la protection des civils, l'évaluation a confirmé la persistance, à un niveau limité, toutefois, du danger des groupes armés dans les zones où se déroulaient des opérations militaires. Elle a également mis en lumière d'autres facteurs de risques pour les civils : le risque d'un nouveau recrutement des combattants dont la réintégration n'était pas arrivée à son terme; la violence liée à la lutte pour les ressources naturelles; le braconnage; et les conflits liés au régime foncier et à la chefferie coutumière. L'évaluation conjointe a relevé des violations des droits de l'homme commises par des éléments des forces de sécurité nationales, tout en constatant aussi le fait que les autorités de la République démocratique du Congo s'étaient efforcées de traduire en justice les auteurs de ces violations.

34. Il ressort de l'évaluation conjointe une communauté de vues concernant les conditions de sécurité sur le terrain. Le processus, qui se poursuit, prend en compte les enseignements tirés jusque-là et s'appuie sur les informations recueillies pour offrir une bonne base aux décisions que prend la MONUSCO en ce qui concerne ses

déploiements et ses opérations sur le terrain. L'évaluation n'a pas fait ressortir, à ce stade, la nécessité de reconfigurer le mandat ou le déploiement de la MONUSCO.

IV. Préparatifs des élections

35. Depuis la promulgation, le 28 juillet, de la loi portant création de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), l'Assemblée nationale n'est parvenue à aucun accord sur les candidatures au Bureau de la CENI. L'annonce de la révision de la loi électorale par l'Assemblée nationale n'a pas encore été suivie d'effet. En outre, la délimitation des circonscriptions électorales n'a pas encore été menée à bien.

36. Le 20 novembre, la Commission électorale indépendante a lancé l'établissement des listes électorales dans la province du Maniema. Le processus, qui est arrivé à son terme dans la province du Bas-Congo, est partiellement achevé à Kinshasa. Cependant, en raison du décaissement tardif des fonds publics, il accuse des retards allant jusqu'à deux mois pour les neuf provinces restantes, où il devrait débiter au cours du premier trimestre de 2011.

37. Au 31 décembre, la MONUSCO avait distribué plus de 1 600 tonnes de matériel électoral à 12 pôles principaux et à 175 pôles secondaires à travers le pays. La CEI distribuera aussi ce matériel à quelque 6 500 centres d'inscription et pôles secondaires. D'autre part, la police de la MONUSCO envisage de dispenser une formation à la sécurité dans le cadre des élections aux unités territoriales et antiémeutes de la Police nationale congolaise.

38. En ce qui concerne le financement, l'Union européenne et la Belgique ont annoncé des contributions de 47,5 millions d'euros et de 12,5 millions d'euros, respectivement, pour les élections générales, d'où un déficit de financement de 25 millions de dollars. D'autres donateurs ont fait part de leur volonté d'envisager un financement additionnel. La contribution gouvernementale devrait s'élever à 154 millions de dollars, soit environ 60 % des prévisions budgétaires établies par la CEI pour les élections générales.

V. Progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la MONUSCO

Protection des civils

39. Depuis mon précédent rapport, la MONUSCO a intensifié son action et pris de nouvelles dispositions visant à assurer la protection des civils. La Mission a pris un certain nombre de mesures destinées à améliorer la communication avec les populations locales et à renforcer la confiance de cette dernière vis-à-vis de la MONUSCO. Ces mesures ont notamment consisté à renforcer la présence des troupes de la MONUSCO sur le territoire de Walikale, en portant à six le nombre des bases d'opérations temporaires ou de compagnie, établies à Walikale, Kibua, Pinga, Mpofi, Kashebere et Buniampuli, et à accroître le nombre de patrouilles diurnes et nocturnes, y compris les patrouilles pédestres. D'autre part, la MONUSCO s'est dotée de nouvelles normes de procédure relatives à la protection des civils.

40. Le Groupe de direction pour la protection, qui comprend le HCR, en tant que chef de file du groupement de la protection, et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le HCR, a entériné la mise en place de réseaux d'alerte au sein des communautés. Ces réseaux doivent permettre aux communautés isolées qui font face à une menace imminente de prendre attache avec les autorités locales et les bases militaires proches de la MONUSCO pour solliciter une intervention. Dans le cadre de cette initiative, la distribution de 300 téléphones mobiles à des points de contact au sein des communautés a commencé. Par ailleurs, la MONUSCO et ses partenaires ont poursuivi, avec le Gouvernement, une coopération destinée à encourager l'extension de la couverture de téléphonie mobile à tout le pays.

41. En coopération avec des organisations non gouvernementales internationales partenaires, la MONUSCO a également intensifié les démarches visant à établir des systèmes d'alerte dans les zones vulnérables. C'est ainsi que des radios à haute fréquence équiperont les bases d'opérations temporaires ou de compagnie et seront distribuées dans certains villages qui ne bénéficient pas de la couverture de la téléphonie mobile dans les Kivus et dans le Haut-Uélé. D'autre part, la MONUSCO a déployé des interprètes de proximité supplémentaires pour couvrir cinq autres localités au Nord-Kivu.

42. Les responsables de la MONUSCO, qui ont examiné la stratégie de protection mise en œuvre par la Mission, ont relevé des insuffisances et pris des mesures pour garantir le suivi des décisions du Groupe de direction pour la protection. À l'échelon provincial, des groupes de direction pour la protection ont été mis en place à Bunia et à Dungu, dans la province Orientale, et à Mbandaka, dans la province de l'Équateur, en plus de ceux de Goma, dans le Nord-Kivu, et de Bukavu, dans le Sud-Kivu.

Application de la politique de soutien conditionnel de la MONUSCO aux FARDC

43. La MONUSCO a continué d'appliquer sa politique de soutien conditionnel aux FARDC, conformément à ses procédures et en dépit d'un certain nombre de difficultés relevées au paragraphe 50 de mon précédent rapport (S/2010/512). La Mission a examiné le comportement des commandants de bataillon et de la hiérarchie des unités qui bénéficient d'un appui dans le cadre de l'opération « Western Thrust » menée dans la province de l'Équateur, ainsi que les opérations des FARDC appuyées par la MONUSCO dans la province Orientale. Elle a continué d'appuyer des bataillons des FARDC dans le cadre de l'Opération Amani Leo, principalement au Sud-Kivu. Le 11 novembre, à la suite de mesures constructives prises par les FARDC pour faire face à plusieurs cas de violations des droits de l'homme survenus en 2009, la MONUSCO a rétabli son appui au bataillon 911 (ou bataillon de l'Ours), dans le Haut-Uélé, après l'avoir suspendu en juin.

44. Le 11 novembre, faisant suite aux recommandations de la mission interinstitutions chargée d'évaluer la mise en œuvre de la politique de soutien conditionnel de la MONUC/MONUSCO, la Mission a publié des instructions permanentes concernant l'appui aux FARDC et à la Police nationale congolaise, de manière à favoriser une perception uniforme de la politique et de sa mise en œuvre. Des dispositions ont également été prises pour améliorer la communication relative à la politique de soutien conditionnel à la fois à l'échelon de la Mission et avec les interlocuteurs congolais compétents.

Droits de l'homme

45. La situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo est demeurée préoccupante. Si le Gouvernement a renouvelé ses engagements dans ce domaine, les mesures susceptibles de concrétiser la réforme structurelle nécessaire à l'amélioration de la situation des droits de l'homme dans le pays sont restées insuffisantes. À l'est, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a continué de recenser des violations des droits de l'homme et du droit international des droits de l'homme commises par des éléments des forces de sécurité nationales et des groupes armés, principalement les FDLR et la LRA, y compris des meurtres, des actes de violence sexuelle, des pillages et des enlèvements.

46. Des menaces et des actes de violence ont à nouveau ciblé des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes et des opposants politiques. Le 29 septembre, deux membres de l'association des droits de l'homme « Les Toges noires », qui avaient assisté à l'arrestation d'un homme accusé d'avoir lancé des pierres contre un convoi présidentiel à Kinshasa, ont été placés en détention. Ils ont été libérés tour à tour le 4 et le 6 octobre, tandis que l'homme qui avait été arrêté est mort en détention dans un camp militaire à Kinshasa. Les enquêtes menées par les autorités congolaises pour établir les circonstances de son décès n'ont guère progressé. Le 12 octobre, le Gouvernement a levé la suspension qui frappait, depuis le 26 juillet 2009, la diffusion de Radio France Internationale sur tout le territoire.

47. Le 12 novembre, le procès relatif au meurtre, le 2 juin, du défenseur des droits de l'homme, Floribert Chebeya Bahizire, de l'organisation non gouvernementale congolaise « La voix des sans voix », et à la disparition de son chauffeur, Fidèle Bazana, a débuté devant un tribunal militaire à Kinshasa. Cinq des huit agents de la Police nationale congolaise accusés ont comparu à la première audience du procès. On ne sait pas où se trouvent les trois autres, qui devraient être jugés par contumace. Les autorités congolaises poursuivent leurs enquêtes dans cette affaire. L'ancien Inspecteur général de la Police nationale congolaise, John Numbi, avec qui M. Chebeya avait un rendez-vous la veille de sa mort, reste suspendu de ses fonctions. M. Numbi, qui n'a pas été inculpé dans cette affaire, a comparu devant le tribunal en qualité de témoin.

48. Entre le 16 et le 21 octobre, à la suite de la publication de conclusions préliminaires, le 24 septembre, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a poursuivi les enquêtes sur les attaques de Kibua-Mpofi, perpétrées du 30 juillet au 2 août. Les enquêtes ont révélé qu'au moins 387 personnes, dont 300 femmes, 23 hommes, 55 filles et 9 garçons, ont été violés par des éléments des FDLR, des Mayi-Mayi et d'un groupe constitué l'année précédente par un ancien officier du CNDP déserteur des FARDC, le « colonel » Emmanuel Nsengyumva. En outre, au moins 923 maisons et 42 boutiques ont été pillées et 116 civils enlevés et soumis à des travaux forcés.

49. À la suite de la publication du rapport sur l'inventaire des violations graves des droits de l'homme commises dans le pays entre 1993 et 2003, le Ministre de la justice et des droits humains a indiqué, dans un communiqué de presse publié le 2 octobre, que le Gouvernement de la République démocratique du Congo privilégiait la création de chambres spécialisées mixtes au sein du système judiciaire congolais. Les 29 et 30 novembre, le Ministère de la justice et des droits a organisé,

à Kinshasa, un atelier sur les chambres spécialisées et les mécanismes non judiciaires de justice transitionnelle.

50. Entre le 30 septembre et le 10 octobre, un groupe d'experts de haut niveau, réuni par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, s'est rendu en République démocratique du Congo pour étudier la question de l'indemnisation des victimes des violences sexuelles. À la mi-décembre, le groupe a soumis au Gouvernement son rapport, axé sur le soutien aux initiatives tendant à promouvoir la justice par le biais d'une aide et d'un appui aux victimes et sur la promotion d'une stratégie nationale sur les indemnisations en rapport avec les violences sexuelles.

Violences sexuelles

51. En coordination avec ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, M^{me} Margot Wallström, le système des Nations Unies en République démocratique du Congo a poursuivi l'action qu'il mène face aux nombreux viols et autres formes de violence sexuelle commis dans le pays. En octobre et novembre uniquement, la MONUSCO a enregistré près de 2 000 cas de violence sexuelle répartis dans tout le pays.

52. La MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies ont collaboré étroitement avec le Ministère du genre, de la famille et de l'enfant en vue de coordonner l'application de la Stratégie nationale de lutte contre la violence sexuelle ou fondée sur le sexe. La Mission a facilité la tenue de 16 réunions de coordination à Kinshasa, Goma, Bukavu et Bunia avec des organismes des Nations Unies, des partenaires d'exécution, des représentants du Gouvernement et des donateurs, en vue de rationaliser les interventions, d'évaluer les progrès accomplis et de repérer les insuffisances ayant trait aux programmes ou au financement. En outre, la MONUSCO a mis en place une base de données pilote, compilant les informations recueillies sur les actes de violence sexuelle signalés à Kinshasa et dans le Nord-Kivu, afin d'améliorer la capacité de la Mission de rendre compte des tendances en matière de violences sexuelles et de les analyser.

Les enfants et les conflits armés

53. En 2010, la MONUSCO a facilité la libération de 2 006 enfants des mains des forces de sécurité nationales et de groupes armés, dont 393 avaient été retirés des FARDC. Toutefois, le fait avéré que les enfants sont recrutés et réenrôlés dans une plus grande proportion par des éléments de groupes et des forces de sécurité nationales, y compris des éléments intégrés issus du CNDP, particulièrement sur le territoire de Masisi, a continué de susciter des préoccupations.

Exploitation illicite des ressources naturelles

54. La MONUSCO a continué d'aider le Ministère des mines à mettre en place des comptoirs de minerais en vue de lutter contre l'exploitation illicite des ressources naturelles dans les Kivus. La construction de comptoirs à Isanga (territoire de Walikale), Rubaya (territoire de Masisi) et Mugogo (territoire de Rutshuru) devrait s'achever au plus tard en février 2011. Des ressources additionnelles seront nécessaires pour la construction du comptoir d'Itebero, sur le territoire de Walikale. D'autre part, la MONUSCO a organisé un stage de formation de trois semaines à

Bukavu, à l'intention de 40 éléments de la Police nationale congolaise qui assureront la sécurité aux comptoirs dès que ceux-ci deviendront opérationnels.

Désarmement, démobilisation et réintégration/désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement

55. Depuis octobre, quelque 940 personnes, dont 290 Rwandais et 315 combattants congolais des FDLR, dont 17 « officiers », principalement des provinces des Kivus et du Katanga, ont participé au programme de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement. Depuis le début de l'année, 1 881 combattants des FDLR ont été démobilisés, soit un léger recul par rapport au chiffre de 1 997 combattants démobilisés en 2009. Toutefois, les « officiers » démobilisés ont vu leur nombre augmenter, passant de 45 à 65, et ont compté parmi leurs rangs des officiers supérieurs jusqu'au grade de « colonel ». En tout, 2 323 personnes, y compris des personnes à charge, ont été rapatriées dans des pays voisins, essentiellement le Rwanda. Dix-neuf combattants de la LRA ont également été rapatriés, alors que deux combattants seulement de l'ADF/NALU se sont rendus en 2010.

56. Ces progrès s'expliquent par plusieurs facteurs, dont les opérations militaires dans les Kivus, un programme renforcé de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement ciblant les chefs militaires de rang intermédiaire et la pression judiciaire exercée sur la direction des FDLR en Europe. La MONUSCO a également observé une augmentation des redditions de combattants burundais en République démocratique du Congo.

57. Le 9 décembre, le Conseil de financement de la Facilité de financement pour la stabilisation et le relèvement a recommandé que le Fonds pour la consolidation de la paix finance un projet destiné à appuyer le désarmement et la démobilisation de 4 000 éléments restants d'anciens groupes armés dans le Nord et le Sud-Kivu.

Réforme du secteur de la sécurité

58. La réforme du secteur de la sécurité n'a guère enregistré d'avancées au cours de la période à l'examen. La MONUSCO a continué d'harmoniser l'appui à la réforme pour le compte du Gouvernement congolais. Mon Représentant spécial a tenu, avec de hauts responsables du Gouvernement et des partenaires internationaux, des consultations visant à renforcer la concertation stratégique sur la réforme du secteur de la sécurité. La MONUSCO a également continué d'organiser des réunions de groupes de travail sur la réforme du secteur de la sécurité, qui sont régulièrement coprésidées par des responsables des ministères compétents du pays.

59. Par ailleurs, la MONUSCO a commencé à compiler des informations en vue de dresser l'inventaire des institutions chargées de la sécurité en République démocratique du Congo, y compris l'emplacement et les capacités, sur tout le territoire, des institutions de l'armée nationale, de la police, du système judiciaire et de l'administration pénitentiaire. La Mission a aussi entrepris d'élaborer un tableau indiquant les projets et les programmes nationaux, bilatéraux et multilatéraux à l'appui des plans de réforme du Gouvernement concernant les FARDC, la police et le système judiciaire et l'administration pénitentiaire.

60. L'adoption, par l'Assemblée nationale, des trois lois organiques relatives à la réforme de l'armée a constitué un pas en avant (voir par. 24 ci-dessus), bien que

l'adoption de ces lois par le Sénat et leur promulgation par le Président de la République ne se soient pas encore matérialisées. La MONUSCO a seulement connaissance de deux programmes bilatéraux de formation encore actifs pour les FARDC.

61. Le 5 octobre, la MONUSCO a mis en route les préparatifs d'un cours de recyclage de 45 jours qui devait être dispensé à 500 policiers au centre de formation de Munigi, dans le Nord-Kivu. La formation intensive de 500 policiers nouvellement intégrés s'est poursuivie au centre de formation de Kapalata. Toutefois, il reste encore à recevoir l'appui financier nécessaire pour former, équiper et encaserner trois unités de police, comme envisagé dans un projet pilote conçu par la MONUSCO, ou pour équiper trois bataillons de police militaire, en réponse à une requête du Gouvernement [voir mon rapport du 30 mars 2010 (S/2010/164)]. Le Conseil de sécurité n'a pas autorisé la MONUSCO à fournir cet appui.

62. Le 30 novembre, les autorités de la République démocratique du Congo ont entamé un recensement des forces de police, afin d'évaluer la force et les capacités de la Police nationale congolaise, avec l'appui de la composante de police de la Mission. En coordination avec l'Inspecteur général par intérim de la Police nationale congolaise, la Mission a également collaboré avec la Mission de police de l'Union européenne et d'autres partenaires à la mise en place d'un organe d'application de la réforme de la Police nationale congolaise, mis au point par le Comité directeur de la réforme de la police. En outre, la Police de la MONUSCO a désigné des interlocuteurs, à l'échelon provincial, chargés de prodiguer des conseils et de fournir un appui en rapport avec la réforme de la Police nationale congolaise. Comme indiqué au paragraphe 24 ci-dessus, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi organique sur la police, qui constitue un élément essentiel du processus de réforme.

État de droit et système pénitentiaire

63. Le 7 octobre, après que le Gouvernement ait demandé à la MONUSCO de prêter assistance aux tribunaux militaires de la République démocratique du Congo en leur fournissant du matériel de transport et de communication et en renforçant les capacités de leur administration [voir mon rapport du 30 mars 2010 (S/2010/164)], le Procureur militaire a sollicité une assistance pour les besoins des enquêtes relatives aux attaques de Kibua-Mpofi. C'est ainsi que, du 14 au 17 octobre, la MONUSCO, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres partenaires ont dispensé une formation à 24 magistrats et policiers congolais. Les enquêteurs des FARDC ont été déployés à Walikale avec l'appui de la MONUSCO, du PNUD et d'autres partenaires pour recueillir, du 28 octobre au 29 novembre, les déclarations des témoins et des victimes. Le « lieutenant-colonel » Mayele, un commandant mayi-mayi cheka soupçonné d'être un des principaux responsables de l'attaque, continuait d'être détenu par les autorités à Goma. Au Sud-Kivu, le 16 décembre, le Procureur militaire a sollicité une assistance pour enquêter sur des attaques qui auraient été perpétrées par des éléments des FARDC à Shabunda et à Uvira.

64. Des progrès ont également été enregistrés en ce qui concerne l'établissement des cellules d'appui aux poursuites judiciaires, dont la première est mise en place au Nord-Kivu avec l'appui du Canada. Le 9 décembre, le Conseil de financement de la

Facilité de financement pour la stabilisation et le relèvement a approuvé un projet visant à appuyer l'établissement de deux autres cellules d'appui aux poursuites judiciaires, qui doivent être financées par le Fonds pour la consolidation de la paix. Par ailleurs, les États-Unis d'Amérique ont mis à disposition un expert en justice militaire chargé d'aider la MONUSCO à établir les cellules.

65. À l'échelon national, le Parlement a adopté trois lois organiques relatives à l'organisation des institutions juridiques de la République démocratique du Congo (voir par. 23 ci-dessus). Ces lois ont pour objectifs principaux la création d'une cour constitutionnelle et d'une cour d'appel, qui doivent remplacer la Cour suprême, comme le dispose la Constitution, et la révision des règles qui régissent actuellement l'organisation et la juridiction des tribunaux ordinaires. Au nombre des responsabilités de la Cour constitutionnelle figure le règlement des différends portant sur les élections et les référendums. Par ailleurs, sur près de 1 000 magistrats congolais récemment nommés, 200 ont commencé à travailler à Kinshasa. D'autre part, un avant-projet du programme commun pluriannuel des Nations Unies pour l'appui à la justice, élaboré conjointement par la MONUSCO, le PNUD et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), a été communiqué au Ministère de la justice et des droits humains.

66. Le Groupe de l'administration pénitentiaire de la MONUSCO s'est considérablement renforcé grâce au détachement par les États Membres, en faveur de la Mission, d'une cinquantaine d'agents pénitentiaires, dont plus de la moitié ont été déployés. Cette nouvelle donne devrait faciliter la définition, à l'intention de l'administration pénitentiaire de la République démocratique du Congo, des grandes orientations qui serviront de cadre aux réformes structurelles, au renforcement des capacités et aux bonnes pratiques en matière de gestion des prisons, dans le respect des normes internationales.

Actions de stabilisation et de maintien de la paix de la MONUSCO et de l'équipe de pays des Nations Unies

67. L'ordonnance du Président Kabila en date du 30 octobre a étendu le Plan de stabilisation et de reconstruction du Gouvernement congolais dans l'est de la République démocratique du Congo à deux districts de la province de l'Équateur (voir par. 13 ci-dessus). Le 11 novembre, dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation dans l'est de la République démocratique du Congo, qui appuie le Plan, le premier commissariat de police a été inauguré à Sake, dans le Nord-Kivu, et placé sous la responsabilité d'éléments de la Police nationale congolaise intégrés et nouvellement formés. La construction de 25 autres commissariats a été menée à bien et des effectifs devraient y être affectés au cours des prochains mois. Par ailleurs, des progrès notables ont été accomplis dans la remise en état de 454 kilomètres de routes et de ponts sur trois axes prioritaires, à savoir Bukavu-Shabunda et Bukavu-Hombo dans le Sud-Kivu, et Sake-Masisi dans le Nord-Kivu.

68. En réponse au Gouvernement de la République démocratique du Congo qui avait sollicité un appui accru aux activités intéressant la consolidation de la paix et le développement, la MONUSCO, l'équipe de pays des Nations Unies et la Banque mondiale ont élaboré, en consultation avec les donateurs, une note de synthèse relative au programme de consolidation de la paix [voir le paragraphe 75 de mon précédent rapport (S/2010/512)]. Cette note propose des interventions dans les

domaines de l'édification de l'État, de la consolidation de la paix et de la décentralisation sur la base de deux piliers : le renforcement de l'état de droit et du système de justice; et le relèvement des collectivités et leur accès aux services sociaux de base. Le 16 novembre, le Premier Ministre a entériné le processus et le contenu de la note de synthèse. Dans le cadre du programme de consolidation de la paix, il est procédé à la création de bureaux des équipes de pays dans le Bas-Congo, le Kasai oriental et le Kasai occidental. D'autre part, la MONUSCO et l'équipe de pays sont convenus de réviser le projet de cadre stratégique intégré en fonction des priorités du Gouvernement.

VI. Observations

69. L'évolution de la situation depuis mon précédent rapport témoigne de la persistance des nombreux défis que doit relever le Gouvernement et le peuple de la République démocratique du Congo. L'expansion et le renforcement de l'état de droit, la mise en place et le renforcement de l'autorité légitime de l'État et la fourniture des services essentiels à la population constituent des priorités constantes dans de nombreuses régions du pays. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo doit aussi continuer de faire face à la nécessité d'assurer la sécurité à la population et d'éliminer la menace des groupes armés, de lutter contre l'impunité et de mettre en place les conditions et l'infrastructure indispensables à la réalisation du développement durable. La MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies demeurent résolues à aider le Gouvernement et le peuple de la République démocratique du Congo à s'acquitter de ces tâches.

70. La réforme des FARDC et de la Police nationale congolaise est l'un des facteurs essentiels de la consolidation de la paix et de la stabilité. Les décisions relatives au schéma et au développement des forces de sécurité de la République démocratique du Congo relèvent de la prérogative souveraine de l'État. Je suis toutefois préoccupé par l'absence de progrès dans la formation des FARDC et par les retards qui affectent l'adoption des dernières lois clés sur la réforme de l'armée, de la police et du système judiciaire. Je me félicite de la volonté du Gouvernement de collaborer avec mon Représentant spécial concernant des questions clés relatives à la sécurité, y compris l'appui de la MONUSCO aux FARDC et l'application de la politique de soutien conditionnel, ainsi que de l'appui de la Mission aux activités que mène le Gouvernement dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité. J'exhorte les partenaires internationaux à rechercher, avec la MONUSCO, les possibilités d'évolution dans ce domaine critique.

71. Je trouve encourageants les signes prometteurs concernant la question de l'exploitation illicite des ressources naturelles. La région et la communauté internationale sont de plus en plus déterminées à coopérer par le biais d'initiatives telles que le sommet de Lusaka, convoqué par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, ainsi que l'élaboration du Guide sur le devoir de diligence et d'une législation nationale appropriée. Ces mesures peuvent contribuer à l'instauration d'un climat propice à l'action que mène le Gouvernement de la République démocratique du Congo – notamment l'interdiction des activités minières dans les Kivus et le Maniema et l'établissement de comptoirs commerciaux – pour empêcher l'exploitation illicite qui alimente les conflits et prive la République démocratique du Congo de ressources dont la population pourrait tirer parti. En outre, la régularité des contacts et l'amélioration des relations

entre la République démocratique du Congo et ses voisins de l'est ont jeté les bases d'une coopération plus effective.

72. Si elle s'accompagne de la volonté ferme des dirigeants de la République démocratique du Congo ainsi que de la participation constructive de la société civile, cette nouvelle donne peut contribuer à l'instauration du climat nécessaire à l'amélioration de la situation dans le pays. En outre, les initiatives que continueront de prendre toutes les parties pour tenter de résoudre les questions visées par les accords du 23 mars 2009 devraient permettre d'adopter des démarches politiques nouvelles à même de remédier aux causes persistantes du conflit.

73. La communauté internationale a constamment soutenu le processus démocratique en République démocratique du Congo au cours des 10 dernières années. Elle maintient cet appui au moment où le pays se prépare au deuxième scrutin général post-transition, prévu pour 2011-2012. Au cours de ces derniers mois, les acteurs congolais ont pris d'importantes dispositions relatives aux élections. Au moment où les candidats se déclarent et où la campagne démarre, j'engage toutes les parties à promouvoir un débat libre, constructif et respectueux des normes démocratiques et à veiller au déroulement d'un processus électoral crédible et transparent, qui réponde aux aspirations de l'électorat. Je trouve encourageant l'attachement constant du Gouvernement au calendrier électoral et exhorte tous les partenaires à poursuivre avec détermination les préparatifs afin de garantir la tenue de la consultation à l'échéance prévue. Par ailleurs, j'encourage le Parlement à accélérer la mise en place de la Commission électorale nationale indépendante et à adopter la législation nécessaire à la tenue du scrutin, dans le strict respect de l'esprit et de la lettre de la Constitution.

74. Je salue l'engagement du Gouvernement à assumer la majeure partie du coût des élections générales. J'encourage le Gouvernement à mettre à disposition les ressources qu'il a allouées, afin d'éviter tout nouveau retard dans l'établissement des listes électorales et dans les préparatifs des élections générales. Je me félicite également des annonces importantes de contributions faites par les partenaires internationaux en vue du financement des consultations et j'engage toutes les parties concernées à honorer ponctuellement leurs engagements durant tout le processus. Pour leur part, la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies continueront de prêter leur concours dans toute la mesure autorisée par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Compte tenu des contraintes budgétaires auxquelles les États Membres doivent faire face, le Secrétariat et la MONUSCO se doivent d'utiliser les ressources de la manière la plus efficiente et la plus efficace possible, y compris dans le domaine de l'appui électoral. Un plan logistique et une répartition précise des tâches devront être arrêtés entre les autorités électorales et la MONUSCO, afin que le Secrétariat puisse déterminer de manière fiable les ressources nécessaires et solliciter l'approbation de l'Assemblée générale.

75. La protection des civils est un impératif absolu. Je continue d'être profondément préoccupé par les niveaux élevés d'insécurité, de violence et de violations des droits de l'homme qui touchent la population de la République démocratique du Congo, particulièrement dans les zones de conflit de la partie orientale du pays. Les pillages, les viols, le travail forcé et les vols sont le lot quotidien des habitants. Les recrutements et les enlèvements d'enfants par des groupes armés sont également un sujet de préoccupation. Les violations des droits de l'homme par des éléments des forces de sécurité nationales sont souvent

signalées. Les insuffisances structurelles connues dont souffrent les forces armées, notamment le manque de formation, de fournitures, de matériel et de soutien logistique, entravent l'action que mènent les autorités de la République démocratique du Congo pour imposer la discipline et traduire en justice les auteurs des délits susmentionnés. Ces difficultés sont aggravées par l'intégration inachevée et précaire des éléments du CNDP et d'autres groupes armés dans les FARDC et par l'implication de certains éléments des FARDC dans l'exploitation illicite des ressources naturelles.

76. Je me félicite des dispositions prises par le Gouvernement et les autorités judiciaires pour traduire en justice les auteurs des crimes odieux commis en juillet et août 2010 contre des civils dans le territoire de Walikale, sur l'axe Kibua-Mpofi. L'arrestation de l'un des principaux auteurs présumés de ces crimes, avec l'appui de la Mission, constitue une évolution encourageante. J'exhorte le Gouvernement et ses partenaires internationaux à soutenir, dans toute la mesure possible, le système judiciaire du pays et à réagir sans tarder face à la violence sexuelle et aux autres crimes similaires perpétrés contre les civils.

77. En même temps qu'elles poursuivent devant les tribunaux les membres des FARDC accusés de crimes contre les civils, les autorités de la République démocratique du Congo devraient étudier, en collaboration avec la MONUSCO et d'autres partenaires, la possibilité de mettre en place des incitations susceptibles de promouvoir, chez les responsables des FARDC, le respect du droit international des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit international des réfugiés.

78. La protection des civils relève de la responsabilité souveraine de l'État. Cela étant, la MONUSCO a adopté une attitude plus ferme dans ce domaine et a continué à mettre au point et à appliquer de nouvelles démarches en matière de protection des civils. Les mesures prises ont essentiellement consisté à multiplier les patrouilles et à en améliorer l'efficacité, à renforcer la communication entre les troupes de la MONUSCO et les populations locales et à donner aux communautés locales les moyens d'alerter les autorités et la Mission de l'éventualité ou de l'imminence des attaques. Les opérations de la MONUSCO décrites dans le présent rapport permettent, dans le cadre d'une perspective dynamique, de contenir les activités des groupes armés, de dissuader ces derniers d'attaquer les civils et de rassurer la population dans les zones difficiles que sont les provinces du Nord et du Sud-Kivu et de l'Orientale.

79. La MONUSCO a engagé ces opérations militaires, soit seule, mais en coordination étroite avec les FARDC, soit conjointement avec les FARDC. Elle a amélioré ses procédures de manière à se conformer à la politique du soutien conditionnel chaque fois qu'elle fournissait un appui aux opérations des FARDC. De leur côté, les FARDC ont mené des opérations militaires unilatérales contre des groupes armés sans l'appui de la MONUSCO.

80. Les opérations militaires doivent cependant s'inscrire dans le cadre d'un ensemble de mesures comportant notamment une démarche concertée visant la protection des civils. J'engage toutes les parties prenantes à renforcer leur coordination et leur engagement à œuvrer de concert pour éliminer le danger des groupes armés en République démocratique du Congo. Si la protection physique des civils doit constituer une priorité, les nombreuses menaces auxquelles la population civile doit faire face en République démocratique du Congo et l'instabilité qui

perdure à l'est ne pourront être éliminées que si l'on s'attaque aux défis sous-jacents. Il s'agit notamment d'instaurer l'autorité effective de l'État, de mettre en place, dans les domaines de la sécurité et de l'application de l'état de droit, des institutions professionnelles suffisamment équipées et dotées, en particulier les forces armées, la police nationale et la magistrature, d'enrayer l'exploitation illicite des ressources naturelles, de remédier à la faible présence ou à l'absence de l'État et de neutraliser les groupes armés étrangers ou locaux.

81. S'agissant des FDLR, la conjugaison des actions militaires et de la pression exercée sur les dirigeants de la diaspora a visiblement favorisé un mouvement continu de combattants des FDLR, y compris des officiers, qui se présentent au programme de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement. À cet égard, je salue la décision de la France de procéder à l'arrestation du Secrétaire exécutif des FDLR, Callixte Mbarushimana, en vertu d'un mandat émis par la Cour pénale internationale, et les nouvelles inculpations prononcées en Allemagne à la suite de l'arrestation dans ce pays, en novembre 2009, du Président des FDLR et de son adjoint. J'encourage les gouvernements des pays qui abritent des dirigeants ou des réseaux de soutien des FDLR à prendre les mesures de droit qui s'imposent.

82. En ce qui concerne la LRA, je me réjouis des initiatives prises par l'Union africaine et engage les États de la région et la communauté internationale dans son ensemble à coopérer avec l'Union africaine pour mieux définir les dispositions à prendre en vue d'arrêter une stratégie qui permette de protéger les civils de la menace de la LRA et, à terme, d'éliminer la capacité de ce groupe de terroriser les civils.

83. La capacité de la MONUSCO de protéger les civils et de s'acquitter d'éléments clefs de son mandat est tributaire de la disponibilité des ressources, notamment des hélicoptères militaires mis à la disposition de la Mission. La diminution du nombre de ces hélicoptères devrait s'accélérer au début de 2011, échéance à laquelle, d'après les informations parvenues au Secrétariat, les lettres d'attributions relatives à 10 des hélicoptères militaires restants de la MONUSCO ne seront pas renouvelées. En l'absence de nouvelles annonces de contributions, la Mission disposera seulement de 10 hélicoptères de transport militaires et de 4 hélicoptères militaires d'observation, sans hélicoptère d'attaque. Les hélicoptères civils ne peuvent pas combler le vide laissé par ces aéronefs militaires, ce qui réduira la capacité de la Mission de protéger les civils et ses propres forces, de dissuader les groupes armés et de prêter appui à ses bases d'opérations temporaires ou de compagnie dans des zones reculées et à haut risque. Je lance un appel aux États Membres afin qu'ils fournissent d'urgence des hélicoptères militaires afin de combler ce manque critique de moyens.

84. Je suis heureux de relever que les mois qui viennent de s'écouler se sont caractérisés par une communication constante et constructive entre la MONUSCO, l'équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement et un ensemble d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux en République démocratique du Congo. S'il faut constamment s'employer à communiquer avec des parties prenantes clefs et avec le public en général, les discussions actuelles concernant des questions telles que le programme de réforme de la justice, la formation et la réforme de la police, la stabilisation et la consolidation de la paix sont encourageants. Le bon déroulement de l'évaluation conjointe décrite à la section III du présent rapport a joué un rôle

important à cet égard. Le processus d'évaluation, y compris les visites sur le terrain effectuées par des équipes mixtes et les examens aux échelons régional et national, a constitué un important point de départ pour le dialogue entre le Gouvernement et la MONUSCO. C'est ainsi que le Gouvernement et la Mission ont pu parvenir à une vision commune de la situation sur le terrain. Le processus d'évaluation a également fait ressortir la nécessité de mobiliser un appui international à l'action engagée pour instaurer l'état de droit et l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire et particulièrement dans les zones sortant d'un conflit. L'évaluation, qui se poursuit, permettra d'examiner la situation dans d'autres domaines. Je tiendrai le Conseil de sécurité informé de ce processus, selon que de besoin, dans mes prochains rapports.

85. Enfin, je tiens à exprimer mon appréciation à tous les membres du personnel de la MONUSCO – civils, militaires et policiers – qui, sous la direction de mon Représentant spécial, M. Roger Meece, contribuent à l'œuvre de stabilisation en République démocratique du Congo. Mes remerciements vont également aux pays qui fournissent des contingents militaires et du personnel de police à la MONUSCO, ainsi qu'à leur personnel en tenue. Je voudrais également saluer l'action que mènent l'équipe de pays des Nations Unies et la communauté humanitaire, ainsi que les pays donateurs et les organisations multilatérales et non gouvernementales.

Carte